ENCORE UN POLITIQUE EPINGLÉ PAR LA JUSTICE !





Photo :
http://img.bfmtv.com/c/1256/708/673/47c939a5b8fedd1f5bff2ce3ac06a.jpg

Détrompez-vous, ce n'est pas un condamné qui entre en prison mais bien l'ancien (et bref) Garde des sceaux socialiste Jean-Jacques Urvoas en visite officielle pour inspecter (et découvrir à l'occasion) le milieu carcéral. Généralement ce genre d'inspection se passe bien car la visite est prévue de longue date ou suffisamment tôt pour qu'il n'y ait aucun couac. Le ministre peut ainsi se féliciter et adresser des satisfécits aux responsables des lieux. Mais ce n'est pas l'objet de mon propos. Le

sujet, au sens propre, est en réalité l'ancien ministre lui-même, qui pourrait, si les lois de la République étaient plus sévères, se retrouver dans cette prison non pas en tant que visiteur mais comme détenu !

Figurez-vous que ce brave homme, profitant de son autorité, est accusé d'avoir remis des informations confidentielles au député Thierry Solère (ex-LR devenu LREM) au sujet d'une enquête pour fraude fiscale le concernant. C'est à l'occasion de la constitution du premier gouvernement Macron que le camarade Urvoas aurait fait part à son interlocuteur ministrable de cette enquête de nature à contrarier ses projets. C'est une note de la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) faisant la synthèse sur les investigations en cours visant le député qui a permis de découvrir le pot aux roses. Cette note était pourtant cryptée en quittant le bureau du Garde des sceaux mais sottement le sieur Solère la laissée dans son téléphone pour la plus grande joie des enquêteurs.

On peut être de partis opposés mais un gros service est susceptible, en cas de besoin, de déclencher un retour d'ascenseur. En attendant, M. Urvoas va se retrouver devant la Cour de justice de la République, juridiction d'exception pour les délits imputables aux ministres. L'affaire suit donc son cours bien que la Presse soit restée muette depuis le début de l'affaire.

L'ancien Garde des sceaux en prison, avouez que ça ne manquerait pas de sel. Mais ne rêvons pas. Dans les hautes sphères de l'État aucun crime ou délit n'est punissable du cachot et le non-lieu est souvent, hélas, la sanction suprême. Dommage car il aurait eu tout loisir pour méditer et approuver la phrase de Montesquieu, grand spécialiste en matière de lois : " **Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser**."

Ci-dessous le petit encart que l'Ouest France a consacré à l'affront subit par le ministre et ancien député du Finistère. Un Garde des sceaux accusé et prochainement dans un prétoire spécialement réservé à son intention, cela aurait mérité un peu plus de tapage médiatique. Ne trouvez-vous pas ?

Urvoas : la Cour de justice va ouvrir une enquête

La Cour de justice de la République va ouvrir une enquête pour violation du secret professionnel contre l'ex-Garde des sceaux Jean-Jacques Urvoas, accusé d'avoir transmis des informations confidentielles au député Thierry Solère. Le procureur général près la Cour de cassation est désormais tenu de saisir la commission d'instruction de cette juridiction d'exception, seule instance habilitée à juger des ministres pour des faits commis dans l'exercice de leurs fonctions.



OF 17/01/18

Pour en savoir plus sur les dessous de cette affaire de copinage en haut lieu, voyez ci-dessous l'article (PDF) du "Canard enchaîné" publié le 13 décembre 2017.

Urvoas et la justice